

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 09 octobre 2007

N° 2007-20

A LA PREFECTURE

LE 17 OCT. 2007

Nombre de délégués en exercice :	17	L'an deux mil sept, le 09 octobre 2007 à quinze heures 30, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président.
Présents :	10	
Date de la convocation :	02 octobre 2007	

Présents : MM. CAMBON, GARRIGUES, GUIRBAL, MASSAT, MOUNIE, PLAGES, QUEREILHAC, ROUCOLLE, SAUTEDE et STEIN

Absents excusés : MM. ANDRIEU, ASTRUC, COLLIN, DAGEN, MOIGNARD, NONORGUES et ROSET.

Assistaient à la séance : M. BONSANG (CdC Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron),
M. LARREY (Payeur Départemental),
MM. BARON et GINESTET (Syndicat Départemental).

OBJET : Compétences transférées de la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron : Création de 2 postes d'adjoint technique territorial.

Le Président rappelle que la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron a transféré l'ensemble de la compétence « élimination des déchets » au Syndicat Départemental depuis le 1^{er} janvier 2006.

Ce transfert concerne les différentes compétences optionnelles (déchetterie, service de collecte, ...) dont les charges de fonctionnement sont répercutées intégralement à la Communauté de Communes conformément aux dispositions des nouveaux statuts du Syndicat Départemental approuvés en 2005.

L'évolution démographique de cette zone (supérieure à 20 % sur les 4 dernières années) rend nécessaire le renforcement du service de collecte. A cette occasion, les élus de la Communauté de Communes ont exprimé le souhait d'adapter et d'améliorer ce service selon les principales orientations suivantes :

- généralisation de la collecte en porte en porte sur l'ensemble des zones à vocation urbaine (zonage d'assainissement collectif),
- augmentation des fréquences de collecte sur les points de regroupement extérieurs et de la fréquence d'entretien des conteneurs.

Cette opération nécessite le renforcement des moyens actuels et, à ce titre, la création de 2 postes d'adjoint technique territorial.

*
**

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuve les propositions du Président,
- décide de créer les emplois suivants :
 - grade : Adjoint Technique Territorial
 - fonction : Collecte des déchets ménagers
 - nombre : 2
 - temps de travail : Temps plein
- fixe le régime indemnitaire par application du régime fixé par délibération du 13 décembre 2005,
- mandate le Président pour effectuer les démarches nécessaires aux recrutements correspondants,
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet.

REÇU A LA PREFECTURE
LE 17 OCT. 2007

*Fait et délibéré,
Les- jour- mois et an que dessus,*

Le Président,

Jean CAMBON

ACTE ADMINISTRATIF RENDU EXÉCUTOIRE
DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU
REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE 17 OCT. 2007
ET DE SA PUBLICATION LE 17 OCT. 2007

Montauban, le 18 OCT. 2007

LE PRÉSIDENT,

Jean CAMBON